DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :
Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Madame Gilda SARANDAO, Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Elfrida SERVILLE, Madame Anne GALLO, Madame Lucette ALAIN, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Josette DESVIGNES

Pouvoirs :
Monsieur Michel BONNEAU donne pouvoir à Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Adeline CASTANO donne pouvoir à Madame Lucette ALAIN, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES

Absents :
Monsieur Abdelkrim MAY, Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU

Madame Manuela ROMERO est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : XX

Affaires Générales

D2025_42 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les décisions qu'il a prises dans le champ des délégations conférées par le Conseil Municipal, au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la limite des crédits inscrits au budget.

N° Décision	Objet	Pôle	Dépenses	Recettes
DE2025-016	Abonnement au service « Chargemap business », pour la recharge des véhicules électriques, licence 1 an renouvelable.	Moyens Généraux	Licence : **45€ HT/an** Badge : **7€/unité** Coût de service : **10 % du coût opérateur**	
DE2025-017	Décision virement de crédits n°1 budget principal – Fongibilité de crédits dans le cadre de la nomenclature M57 –	Moyens Généraux		

	Virement de crédits du chapitre 011 au 014 (participation au dispositif DILICO et ajustement des dégrèvements perçus.)			
DE2025-018	Aménagements d'un espace de jeux végétalisé dans la cour du Centre de Loisirs – Société Playgones	Technique, Urbanisme, Environnement	**47 465.97€ HT**	
DE2025-019	Contrat d'Assurance flotte automobile – SMACL Assurances – 4 ans	Moyens Généraux	**21 411.62€ HT/an**	

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **DE PRENDRE ACTE** que Monsieur le Maire a rendu compte à l'assemblée délibérante les décisions qu'il a prises dans le champ des délégations conférées par le Conseil Municipal, au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la limite des crédits inscrits au budget, tel que détaillé dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil municipal prend acte.